



# MACSF prévoyance

***RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE***

---

Madame, Monsieur, Cher(e) Sociétaire,

Conformément à l'article 18 de nos Statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration sur les opérations réalisées par MACSF prévoyance au cours de l'exercice 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice 2024 ainsi que l'annexe qui en fait partie intégrante.

## **EXPOSÉ SUCCINCT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024**

### **Compte de Résultat**

#### **a) Compte technique de MACSF prévoyance**

Le **chiffre d'affaires** brut de réassurance est de 42,8 millions d'euros en 2024 contre 42,7 millions d'euros en 2023, en croissance de 0,19 %.

Les **primes nettes de réassurance** s'élèvent à 17,8 millions d'euros en 2024 contre 17 millions d'euros en 2023.

Les **produits de placements** nets de charges totalisent 7,5 millions d'euros en 2024 contre 9,4 millions d'euros en 2023.

Le taux de rendement des actifs est de 2,03 % en 2024, contre 2,59 % en 2023. La diminution de ce taux s'explique par la dotation aux dépréciations durables constatées sur cet exercice ainsi que des moins-values réalisées sur des SCPI.

Les produits des placements transférés au résultat non technique sont de 4,9 millions d'euros contre 6 millions d'euros en 2023.

Les **charges de sinistres** brutes de réassurance sont en 2024 de 15,5 millions d'euros avec une prise en charge par les réassureurs de 7,9 millions d'euros, soit une charge nette de 7,6 millions d'euros. En 2023, la charge brute de sinistres était de 9,3 millions d'euros, la prise en charge par les réassureurs de 4,8 millions d'euros, soit une charge nette de 4,5 millions d'euros.

Les **charges des provisions d'assurance vie** et autres provisions techniques représentent un produit net de 6,1 millions d'euros sur 2024. En 2023 la variation des provisions était un produit net de réassurance de 5,7 millions d'euros.

La **participation aux résultats** au bénéfice des assurés a été dotée cette année pour 6,4 millions d'euros contre 9,3 millions d'euros en 2023. De plus, la mutuelle a reçu des réassureurs une participation aux résultats de 10,4 millions d'euros cet exercice contre 12,5 millions l'année précédente.

Les **frais d'acquisition et d'administration** hors commissions reçues des réassureurs sont de 10 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros en 2023. Les commissions reçues des réassureurs s'élèvent à 6,2 millions d'euros en 2024, sensiblement identiques à celles perçues en 2023.

Le solde des cessions et rétrocessions a représenté une charge nette de 773 milliers d'euros contre 1,9 millions d'euros en 2023.

Le **résultat technique de l'assurance** fait ressortir un bénéfice de 18,5 millions d'euros contre 21,3 millions d'euros pour 2023.

#### **b) Compte non technique de MACSF prévoyance**

Ce compte comprend notamment la part de produits financiers transférés de 4,9 millions d'euros rémunérant les fonds propres, ainsi que le montant de l'impôt sur les Sociétés, établi pour MACSF prévoyance au taux de droit commun de 25 % auquel est appliqué la contribution sociale sur l'IS de 3,30 %, soit un taux effectif de 25,83 % pour un montant de 5,6 millions d'euros.

Le **résultat net de l'exercice** s'élève à 14 929 052 euros en 2024, contre 17 721 303 euros en 2023.

Notre Assemblée Générale aura à se prononcer sur l'affectation de cette somme à différents postes de fonds propres de la société.

---

## **Bilan**

À l'actif, les **placements** s'élèvent à 365 millions d'euros en 2024, contre 361 millions d'euros en 2023.

En ajoutant les créances, les comptes de régularisation actif et les autres postes débiteurs, le **total de l'actif** est de 383,3 millions d'euros ; il s'élevait à 389,8 millions d'euros en 2023.

Au passif, le montant des **fonds propres** s'élève à 243,7 millions d'euros contre 228,8 millions d'euros en 2023. Il comprend le résultat de l'exercice en attente d'affectation pour 14,9 millions d'euros en 2024.

Les **provisions techniques brutes** s'élèvent à 122,1 millions d'euros, en baisse par rapport à 2023 (123,9 millions d'euros).

Les dettes pour dépôts reçus des réassureurs s'élèvent à 1,7 million d'euros.

Le poste **autres dettes** s'élève à 15 millions d'euros contre 34,5 millions au 31 décembre 2023.

## **Evènement significatif de la période**

MACSF Prévoyance a poursuivi le développement de ses activités en lien avec le plan stratégique du groupe MACSF.

Sur le plan économique, l'année 2024 a connu un ralentissement significatif de l'inflation par rapport aux années précédentes. Dans ce contexte, le groupe MACSF est resté vigilant sur ses expositions en termes de risque et notamment l'impact inflation sur l'environnement économique et financier. MACSF prévoyance n'a pas subi d'impact direct majeur sur son activité. Le portefeuille d'actifs fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine de l'environnement économique.

En parallèle, dans le cadre du déploiement de la politique RSE (Responsabilité Environnementale et Sociétale), le groupe poursuit son information auprès de l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser, partager la politique du groupe et les orientations privilégiées non seulement axées sur l'environnement mais aussi sur le domaine de la Santé en lien avec l'activité du groupe.

En termes d'organisation de son activité, le groupe a maintenu pour ses collaborateurs l'accord de télétravail renégocié en 2022, visant à concilier au mieux les besoins de l'entreprise, le bien-être des collaborateurs et les ressources nécessaires. Préoccupé de pouvoir toujours maintenir le service à ses sociétaires face à tout nouvel évènement qui pourrait perturber ses activités, le groupe MACSF veille particulièrement à identifier et organiser les moyens techniques, matériels et humains nécessaires à la continuité de son activité.

En 2024, la MACSF est restée pleinement mobilisée aux côtés de professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir dans leurs activités.

\*\*\*

## ACTUALITÉ TECHNIQUE 2024

<i>Évolution du portefeuille Assurances de personnes</i>	<b>2024</b>	<b>Variation 2024/ 2023</b>
- Plans de Prévoyance	106 316	+ 4,88 %
- Groupe Décès (DCP)	89 219	+ 2,48 %
- Autres (Grandes branches)	984	- 8,81 %
<b>TOTAL</b>	<b>196 519</b>	<b>+ 3,71 %</b>

Au 31.12.2024, le nombre de contrats en cours s'élève à 196 519, soit une progression de 3,71 % par rapport à 2023.

<i>Évolution des affaires nouvelles et du solde de production en Assurances de Personnes</i>	<b>Affaires nouvelles</b>	<b>Solde de production</b>
- Plans de Prévoyance	14 378	4 899
- Groupe Décès	10 540	2 644
<b>TOTAL</b>	<b>24 918</b>	<b>7 543</b>

Au 31.12.2024, le nombre d'affaires nouvelles s'élève à 24 918 contre 25 461 en 2023.

L'évolution des portefeuilles se présente ainsi :

- Les affaires nouvelles de l'Assurance Emprunteur sont en léger repli (12 321 affaires nouvelles en 2023) et affichent une production supérieure à 10 000 adhésions pour un encours de 89 000 contrats à fin 2024.
- Les nombre de plans de Prévoyance dépasse les 106 000 contrats. Le produit a confirmé sa robustesse tout au long de l'exercice.

Au 31.12.2024, la charge des prestations a évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variation 2024 / 2023</b>
- Décès	14 140	7 999	+77 %

### Les évolutions contractuelles des produits Prévoyance :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les évolutions contractuelles générales suivantes ont été prévues :

- **Intégration de l'agression verbale au sein de la définition de l'agression figurant au lexique**

L'agression verbale sera prise en charge au titre de l'agression.

- **Grossesse pathologique (hors plans classiques)**

Intégration d'une définition de la grossesse pathologique au sein du lexique.

- **Mise à jour des clauses** : Réclamations, Protection des données personnelles et prescription.

### Les évolutions tarifaires des garanties Vie Prévoyance

Le tarif des garanties décès des plans classiques, globaux et Nouvelle offre prévoyance n'est pas modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

\*\*\*

---

## **PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX BÉNÉFICES**

La participation des assurés aux résultats correspond à l'attribution d'un montant calculé conformément aux conditions générales des contrats.

Ce montant qui ne doit pas être inférieur à un seuil défini aux articles A.132-10 et suivants du Code des assurances correspond, pour l'essentiel, à la somme de 90 % des bénéfices techniques et de 85 % du produit net des placements des catégories concernées.

En 2024, la charge de participation aux résultats supportée par **MACSF prévoyance** s'élève à 6,4 millions d'euros.

Les montants inscrits à cette provision sont affectés aux contrats au cours des huit années suivantes celle au titre de laquelle ils ont été portés en provision.

En 2024, il a été distribué 2,9 millions d'euros de participation aux assurés. En 2023, il avait été distribué 8,4 millions d'euros.

En fin d'exercice, le montant de la provision pour participation aux bénéfices s'élève à 31,4 millions d'euros contre 27,8 millions d'euros en 2023.

\* \* \*

## **ENVIRONNEMENT FINANCIER**

### **Résumé macroéconomique et financier de l'année 2024**

L'année 2024 a été marquée par une désinflation et une croissance mondiale assez résiliente. Grâce à ces facteurs, les banques centrales ont pu modifier leur politique monétaire et baisser leurs taux directeurs au cours du second semestre.

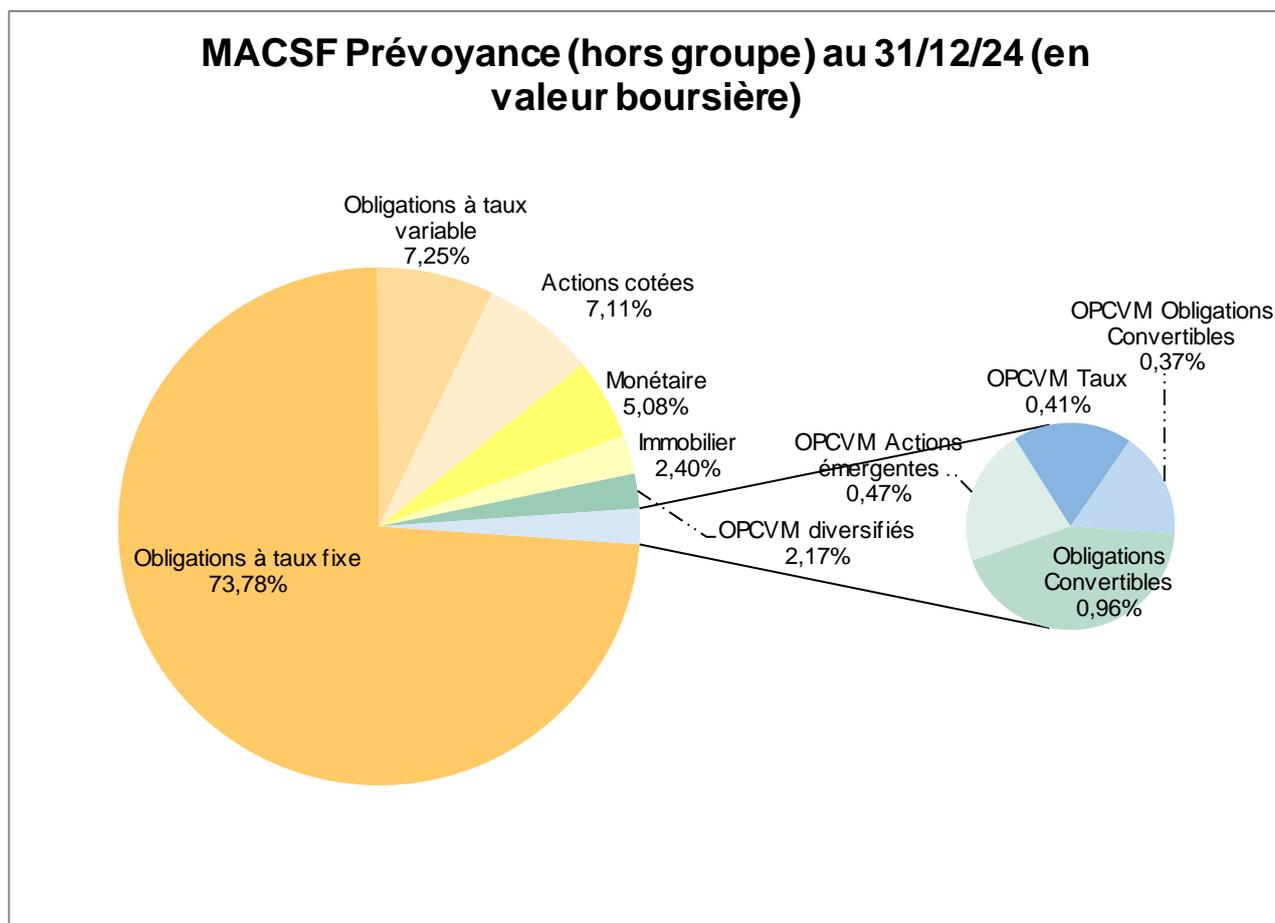
Ainsi, à partir du second semestre 2024, le ralentissement de l'inflation et la bonne tenue de l'économie américaine ont permis à la FED de baisser les taux directeurs à 4,25 % - 4,50 %. De même, les efforts coordonnés des pays européens pour juguler l'inflation, notamment avec la crise énergétique, ont porté leurs fruits. La BCE a ainsi pu baisser les taux directeurs à 3 % contre 4 % en début d'année.

Pour la France, l'économie a été marquée par un équilibre précaire entre une croissance modérée et des réformes structurelles nécessaires. Les différents gouvernements ont essayé de mettre en œuvre des réformes budgétaires sans pour autant maîtriser le déficit public qui s'élève cette année à plus de 6 % du PIB. Les agences de notations ont d'ailleurs dégradé le pays (S&P : AA- stable, Moody's : Aa3 stable et Fitch : AA- négative).

Portées par le recul de l'inflation, et anticipant de prochaines baisses de taux, les principales classes d'actifs auront signé des performances très positives en 2024, à l'exception du marché français avec le CAC40. Ce dernier affiche une performance négative à - 3 % alors que les autres marchés sont largement positifs comme le Dow Jones à plus de 15 %, l'EuroStoxx50 à plus de 9 %. Malgré la détente des taux courts à 3 % contre 4 % en début d'année, les taux longs se sont tendus. Ainsi, le taux 10 ans de l'emprunt d'Etat français finit l'année en hausse de plus de 60 pts à 3,15 %.

En 2025, aux Etats-Unis, la future administration Trump adoptera des politiques économiques plus inflationnistes et créera des tensions sur le marché du travail. La FED devra alors modérer son assouplissement monétaire. A l'inverse, la BCE sera contrainte d'aller plus loin dans la réduction de ses taux directeurs. Les perspectives économiques seront dégradées par le retour de la guerre commerciale avec les Etats-Unis tandis que l'instabilité politique en France et en Allemagne pousseront les entreprises à retarder leurs décisions d'investissement. Ainsi, à la différence de 2024, 2025 sera marquée par plus de consolidation budgétaire et une remontée probablement plus nette des taux de chômage.

Au 31 décembre 2024, les placements se répartissent comme suit :



Toujours majoritairement investi en obligations, le portefeuille a vu sa durée augmentée de 4 à presque 5 ans en profitant des niveaux de taux élevés. Les investissements ont porté, cette année, principalement sur les taux fixes des emprunts d'Etats ou garantis par les Etats. La diversification s'est faite avec les corporates financières et non financières. Dans l'environnement économique et financier compliqué de 2024, la note moyenne du portefeuille s'est stabilisée à A- malgré la dégradation de la note de l'Etat français et des entités liées à l'Etat. En 2024, la performance financière du portefeuille obligataire est en ligne avec celle de son indice à + 3,13 % et + 3,16 % réciproquement, expliquée principalement par la bonne performance des obligations crédit. (Source Reporting financier CACEIS). Le taux de rendement comptable de la classe d'actif obligataire, hors obligations convertibles, est de 2,58 % en 2024 contre 2,20 % en 2023 avec la hausse des taux.

Cette année encore, sur les actions cotées, ont été réalisées des plus-values tout au long de l'année, contribuant très significativement au rendement de l'actif. Le rendement comptable des actions est de 6,45 % cette année, malgré un indice CAC 40 en baisse sur l'année 2024, après 9,58 % sur l'année 2023. Le montant de la dotation à la provision pour dépréciation durable sur les actions cotées s'élève à 226 milliers d'euros. Pour cette classe d'actifs les actions cotées, la performance financière est de - 5,54 %, en retard sur l'indice de référence à -2,15 % en raison d'une forte exposition sur les titres KERING, STMicroelectronic et LVMH qui ont nettement reculé en 2024.

Les obligations convertibles présentent des performances comptables décevantes à + 3,68 % en 2024 contre -0,47 % en 2023. Un certain nombre d'obligations à forte sensibilité actions ont été vendues. La performance financière est positive à + 6,00 % sur l'année, inférieure à celle de l'indice de référence à + 14,07 %, l'indice comportant de nombreuses lignes remboursables en actions avec un parcours spectaculaire en 2024. Notre performance reste en ligne avec les bons OPCVM d'obligations convertibles européennes.

Tout au long de l'année 2024, Le groupe MACSF a œuvré dans le respect des engagements extra-financiers ESG du groupe. Les engagements ont été tenus à savoir :

- Détenir 15 % d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80 % en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



- Investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 (la communication du produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales) ou article 9 (le produit a un objectif d'investissement durable) du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Les deux engagements ont été tenus sur l'année 2024.

Aucun investissement sur les émetteurs présents dans la liste d'exclusion n'a été fait sur 2024. Après la mise en place d'une politique sur les hydrocarbures non conventionnels (charbon, pétrole et gaz), le Groupe MACSF s'est aussi positionné sur le sujet des armes non conventionnelles.

Les mouvements sur les obligations responsables sont les suivants en 2024 :

Sortie	Identifiant	Emetteur
	XS2597110027	STELLANTIS
	XS1808338542	BNP

Nouveaux investissements	Identifiant	Emetteur
	XS2751666699	ENEL
	XS2110104879	CITIGROUP
	XS2637952610	ENI
	XS2755132888	NATIONAL BANK OF CANADA
	FR001400P8C5	TISSEO
	XS2823931824	TVO
	ES0000012J07	KINGDOM OF SPAIN
	FR001400QR62	EDF
FR0014002JM6	OAT	

En matière d'investissement, l'année 2025 connaîtra plus de volatilité. Les nombreux risques géopolitiques nous poussent à nouveau à faire preuve de souplesse en matière d'investissements. La question de la vitesse et du timing des prochaines baisses de taux directeurs et l'effet de la politique américaine sur l'inflation et la croissance restent des interrogations qui alimenteront la fébrilité des marchés financiers en 2025.

\*\*\*

### ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

A ce jour, aucun événement post-clôture n'est à signaler qui pourrait avoir un effet significatif sur les comptes de l'exercice 2024.

\*\*\*

---

## **DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (Article 39-4 du C.G.I.)**

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2024 notre mutuelle n'a pas engagé des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

\*\*\*

## **ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### ***MACSF RÉ S.A.***

Le capital de MACSF Ré se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 60 %
- MACSF *prévoyance* : 40 %

MACSF RÉ S.A. réassure la société au titre des traités ci-après :

- XS par tête en Assurances de Personnes,
- XS pandémie,
- XS par évènement en Assurances de Personnes.

Son chiffre d'affaires s'établit à 47,4 millions d'euros en 2024 contre 47,9 millions d'euros en 2023.

### ***MACSF Libéa***

Le capital de MACSF Libéa se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 75 %
- MACSF *prévoyance* : 25 %

Son chiffre d'affaires s'élève à 25,8 millions d'euros en 2024 contre 22,2 millions d'euros en 2023.

Le résultat net comptable de la société MACSF Libéa est un bénéfice de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2024, contre un bénéfice de 1,43 million d'euros en 2023.

### ***MACSF épargne retraite***

Le capital de MACSF épargne retraite se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 45,52 %
- MACSF *prévoyance* : 54,48 %

Son chiffre d'affaires s'élève à 2 140,2 millions d'euros en 2024 contre 2 340,4 millions d'euros en 2023.

Le résultat net comptable de la société MACSF épargne retraite est de 211,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 à comparer à 165,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

\*\*\*

---

## **AUTRES INFORMATIONS**

Conformément aux articles L 441-14 et D 441-6 du Code de commerce, nous devons vous communiquer les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Les délais de paiement des créances clients et dettes fournisseurs liées aux opérations des contrats d'assurance ne sont pas présentés dans le rapport de gestion en application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

### **FOURNISSEURS :**

Les dettes fournisseurs hors activité d'assurance sont soldées au 31 décembre 2024 comme sur l'exercice précédent.

### **CLIENTS :**

Il n'y a pas de créances clients hors activité assurance.

\*\*\*

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.